



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/4/23/Corr.1
4 mai 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Quatrième session
Point 2 de l'ordre du jour

**APPLICATION DE LA RÉOLUTION 60/251 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 15 MARS 2006 INTITULÉE «CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME»**

**Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits fondamentaux
des victimes de la traite des êtres humains, en particulier
les femmes et les enfants, Sigma Huda**

Rectificatif

Paragraphe 2

Substituer au texte actuel:

2. La Rapporteuse spéciale, préoccupée par des informations faisant état de traite de personnes, en particulier de travailleurs migrants à des fins de travail forcé, réitère son désir de se rendre au Koweït, en Arabie saoudite et dans les Émirats arabes unis. Par ailleurs, suite à des informations faisant état de la traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle et de travail forcé en particulier, elle a adressé une nouvelle demande au Gouvernement nigérian pour qu'il l'invite à se rendre au Nigéria en 2007. Elle a en outre accepté l'invitation du Gouvernement biélorusse à se rendre au Bélarus. La Rapporteuse spéciale est aussi en pourparlers avec le Gouvernement thaïlandais en vue de se rendre en Thaïlande, éventuellement en septembre 2007, en compagnie du Rapporteur spécial sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants. Elle réaffirme aussi son désir de se rendre au Japon.
